

servations qu'il a prononcées en cette Chambre, le premier ministre a fait une allusion gratuite et inutile à votre humble serviteur. A la page 49, du hansard non révisé, le compte rendu lui met les paroles suivantes dans la bouche:

Avant que l'honorable député de Bow River (M. Garland) eût pris la parole, cet après-midi, je ne savais pas que le premier ministre avait conclu une entente en vertu de laquelle ce groupe...

Il fait allusion, je le suppose, à notre groupe de l'extrême-gauche...

...forme maintenant une aile du parti libéral.

Le chef de l'opposition tenta de rectifier la situation, en tant qu'il était concerné, en disant:

Je n'ai pas même eu d'entretien avec l'honorable député de Bow River.

Je le regrette, monsieur l'Orateur, mais c'est là l'exacte vérité. Je n'ai même pas encore eu l'occasion de converser ni avec le chef de l'opposition ni avec le premier ministre. Et mon honorable ami a ajouté:

Alors, ce doit être de la télépathie. Ce que je donnais à entendre, c'est que lorsque le très honorable député a attaché à son parti les honorables membres qui siègent à l'extrême-gauche, il devait avoir quelque raison d'agir ainsi. Etant si prudent dans ses déclarations et si méthodique dans ses calculs, il ne pouvait guère agir autrement. Et, lorsque l'honorable député de Bow River a posé une question à laquelle le leader de l'opposition a fait allusion à la fin de son discours, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il avait quelque raison de l'annexer à son parti.

Je ferai observer que le premier ministre a abandonné l'idée que notre groupe constitue une aile du parti libéral et il a laissé entendre que je suis le seul dans ce cas-là. Sans la moindre hésitation, je donne ici à mon honorable ami l'assurance que je ne suis annexé ni au parti libéral ni au parti conservateur et j'espère sincèrement que je ne le serai jamais. Puis-je faire observer de plus, monsieur l'Orateur, que les paroles qui sont tombées des lèvres du premier ministre, un peu plus tard s'appliquent parfaitement à l'incident en question. A la page 62, le premier ministre a déclaré:

Rien n'est plus répréhensible, monsieur l'Orateur qu'un esprit soupçonneux.

PROJET D'ALLOCATION DE 20 MILLIONS EN VUE DE PARER AU CHOMAGE

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter qu'une somme n'excédant pas vingt millions de dollars sera prélevée sur le fonds du revenu con-

[M. Garland (Bow River).]

solidé et versée pour diminuer le chômage en construisant, agrandissant ou améliorant des travaux publics ou entreprises des chemins de fer, des grandes routes, etc., qui aideront à fournir du travail utile et approprié aux chômeurs, conformément à un projet de loi basé sur cette résolution.

Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au courant de l'objet de cette résolution, la recommande à l'examen favorable de la Chambre.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

Le très hon. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): J'allais adresser quelques questions à mon honorable ami, mais il est préférable que la Chambre se forme en comité général immédiatement.

L'hon. M. BENNETT: Je conçois parfaitement que le très honorable député réserve tous ses droits relativement à cette question et qu'il désire la discussion en comité, qui permet de demander et d'obtenir des renseignements, ce qui est toujours préférable. Par conséquent, j'ai l'honneur de proposer, monsieur l'Orateur, que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour l'examen de cette résolution.

Hier soir, j'avais l'honneur de proposer que M. Armand LaVergne, député de la circonscription de Montmagny, devienne président des séances de la Chambre en comité général. D'après notre Règlement, lorsque l'Orateur de la Chambre des communes est de langue anglaise, le président du comité général doit être un député qui parle habituellement la langue française. Dans ce cas-ci, nous avons l'avantage d'avoir parmi nous un homme qui jouit d'une longue expérience, non seulement dans cette Chambre, mais ailleurs également, et qui, à cause de la facilité avec laquelle il emploie les deux langues, ainsi que de ses états de service parlementaires et de sa parfaite connaissance de notre règlement et de notre procédure, est tout désigné pour s'acquitter des fonctions difficiles que comporte la présidence des séances en comité. En vous invitant à quitter le fauteuil, j'estime que nous confions la direction des travaux de la Chambre siégeant en comité général à un des nôtres doué d'aptitudes remarquables pour cette charge.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny) (Texte): Monsieur le président, je tiens à remercier la Chambre de l'honneur qu'elle me confère. Comme la majorité de la députation est de langue anglaise, j'espère que mes collègues de langue française voudront bien me permettre d'offrir mes remerciements dans l'autre langue officielle du pays.